



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Strasbourg - liaisons ferroviaires France-Allemagne - Deutschlandticket

Question écrite n° 12771

Texte de la question

M. Frédéric Petit attire l'attention de M. le ministre délégué auprès du ministre de la transition écologique et de la cohésion des territoires, chargé des transports, sur l'intérêt d'un accord entre la SNCF et la Deutsche Deutsche Bahn afin d'étendre la validité du *Deutschlandticket* de 49 euros (*D-Ticket*) jusqu'à la gare de Strasbourg-Ville. Le *D-Ticket* permet déjà de se rendre sans frais supplémentaires à Salzburg et Kufstein en Autriche et à Schaffhouse en Suisse. Cet accord permettrait de renforcer l'attractivité de Strasbourg et de conforter son statut d'Eurométropole tournée vers l'Allemagne. Des frontaliers allemands et français pourraient changer de mobilité, passant de la voiture au train, diminuant ainsi l'empreinte carbone de leurs trajets. De plus, cet accord permettrait d'augmenter significativement le tourisme en provenance d'Allemagne à Strasbourg, ce qui ne manquerait pas de générer des retombées économiques. Enfin, cet accord constituerait un signe appréciable de collaboration entre la France et l'Allemagne. Il lui demande quelles mesures il prévoit de prendre et dans quels délais.

Texte de la réponse

Le Gouvernement est attentif à ce que le niveau de service ferroviaire soit en mesure de répondre aux besoins de mobilité des territoires. Toutefois, en application du principe de libre administration des collectivités territoriales, l'Etat ne se substitue pas aux Régions dans les offres tarifaires sur les TER. La Région Grand-Est étant autorité organisatrice des TER transfrontaliers desservant Strasbourg-Ville, il lui appartient de choisir d'accepter ou non le Deutschlandticket jusqu'à Strasbourg pour les passagers en provenance ou à destination de l'Allemagne.

Données clés

Auteur : [M. Frédéric Petit](#)

Circonscription : Français établis hors de France (7^e circonscription) - Démocrate (MoDem et Indépendants)

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 12771

Rubrique : Transports ferroviaires

Ministère interrogé : Transports

Ministère attributaire : [Transports](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [7 novembre 2023](#), page 9890

Réponse publiée au JO le : [11 juin 2024](#), page 4951